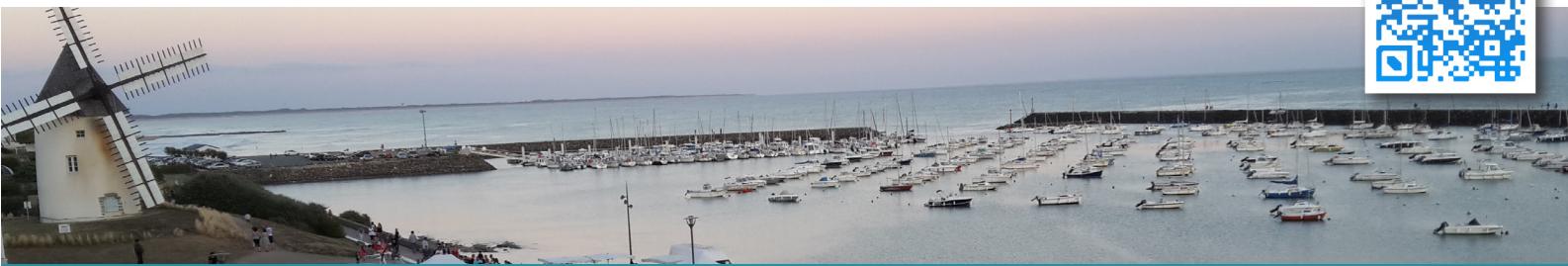




la CONCHETTE

Le bulletin d'information de la Commune de Jard-sur-Mer



CCAS DE JARD-SUR-MER

PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE

Le CCAS de Jard-sur-Mer souhaite mettre en place une mutuelle santé à des tarifs négociés et accessible au plus grand nombre.

Répondez à l'enquête avant le 30 juin 2021 !

Comment participer à l'enquête ?

- En ligne sur le site web de la ville : www.ville-jardsurmer.fr.
- Vous n'avez pas Internet ? Demandez un exemplaire papier à l'accueil de la Mairie.

Pour plus d'informations, contactez la Mairie au 02 51 33 40 17.



PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), sous l'impulsion des élus locaux, engage une réflexion sur la possibilité de mettre en œuvre un accès à une mutuelle santé à destination de tous les habitants de Jard-sur-Mer (*étudiants, actifs, retraités, demandeurs d'emploi, indépendants, auto-entrepreneurs, artisans, commerçants, personnes seules ou en famille...*).

Aujourd'hui, les tarifs des mutuelles complémentaires peuvent impacter fortement le budget de chacun, engendrant parfois un renoncement à une couverture santé et aux soins.

Ce projet consiste à aider les habitants à se faire soigner de façon qualitative, en facilitant la souscription d'un contrat individuel à une mutuelle santé, lequel disposerait des avantages d'un contrat collectif.

Afin de recenser le nombre d'adhérents potentiels et proposer une offre de santé adaptée aux besoins spécifiques de chacun à des tarifs attractifs, nous vous invitons à répondre, avant le 30 juin 2021, au questionnaire que vous trouverez sur le site web de la ville ou en format papier à venir retirer à l'accueil de la Mairie.

Les réponses recueillies permettront d'évaluer l'opportunité de mettre en place un tel service.

À noter que la commune jouera uniquement un rôle d'intermédiaire : les contrats seront directement souscrits par les administrés auprès de l'assureur retenu.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les dimanches 20 (1^{er} tour) et 27 juin (2^{ème} tour) prochains, vous serez invités à désigner vos conseillers départementaux et régionaux. Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter, pensez à donner votre procuration à une personne de confiance.

À l'instar des élections municipales, tout sera mis en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire des administrés, comme celle des membres des bureaux de vote.

OÙ SE SITUENT LES BUREAUX DE VOTE ?

- Bureau 1 et 2 : complexe des Ormeaux.
- Bureau 3 : salle de l'Hôtel de Ville.

Pour rappel, au vu de l'augmentation du nombre des électeurs jardais, un troisième bureau de vote a été créé. Les personnes dont le bureau de vote a changé, recevront une notification par courrier. Cette année, il n'y aura pas de nouvelle carte d'électeur.

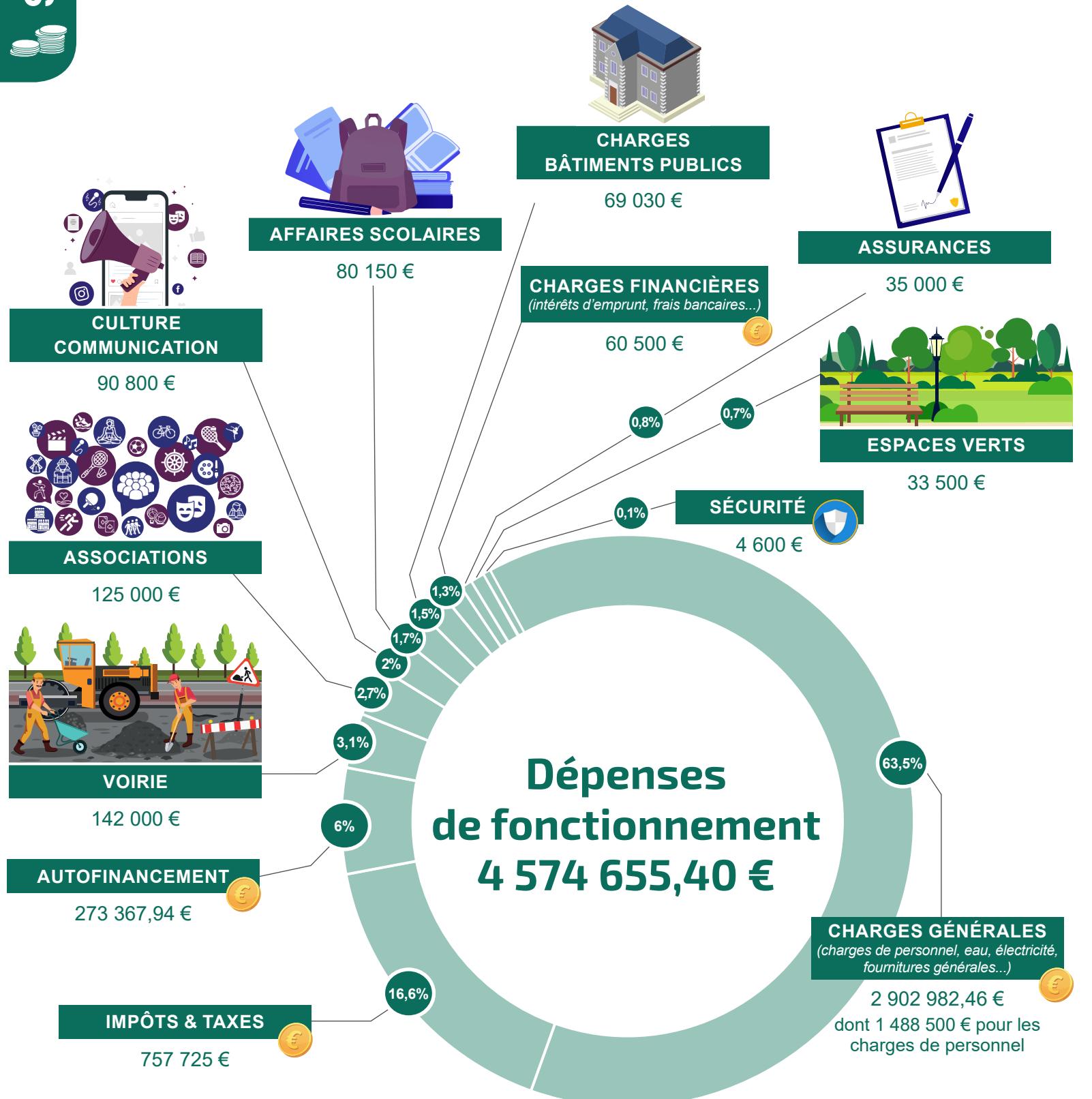


i Vous avez jusqu'au 14 mai 2021 pour vous inscrire sur les listes électorales. *Inscription depuis www.service-public.fr ou en Mairie, en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile à vos noms et prénoms, datant de moins de 3 mois.*



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2021



COMpte ADMINISTRATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

DÉPENSES 4 192 263,91 €

RECETTES 4 665 043,23 €

RÉSULTAT 2020 : 472 779,32 €
AVEC EXCÉDENT 2019 : 1 015 391,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

DÉPENSES 1 789 440,91 €

RECETTES 2 037 012,07 €

RÉSULTAT 2020 : 247 571,16 €
AVEC EXCÉDENT 2019 : 468 366,41 €

Ce qu'il faut retenir du compte administratif 2020

- Excédent global de 1 500 000 € dont 750 00 € provenant du budget assainissement suite au transfert de compétences de ce service à la Communauté de Communes,
- Faible endettement de la commune,
- Épargne nette en évolution constante depuis 2015.

Ce qu'il faut retenir du budget de fonctionnement 2021

- Maintien des taux des impôts locaux,
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 70% des foyers (*suppression progressive pour les 30% restants entre 2021 et 2023*),
- Aides à l'habitat pour les primo-accédants avec le Passeport Accession.

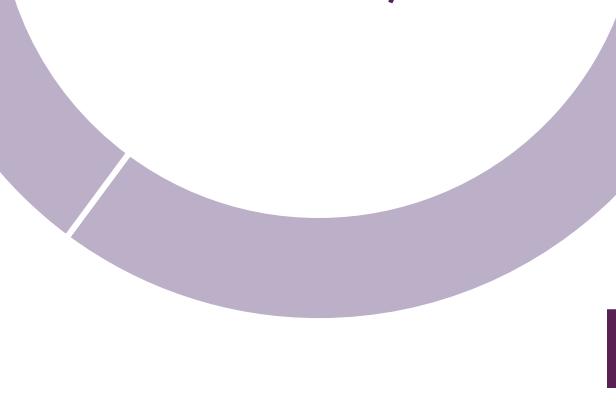
LES GRANDES PRIORITÉS 2021 • BUDGET D'INVESTISSEMENT

Montant total des dépenses (avec reste à réaliser (RAR) de 2020) : 4 414 750,19 €

Le programme d'investissement 2021, solide et équilibré, permet de poursuivre des projets structurants sans alourdir la dette et dont les plus importants sont :

Équipements sportifs	Voirie Espaces Verts	Achats - Travaux Équipements divers	Éclairage public Effacement des réseaux	Ateliers municipaux
77 020 € dont : Travaux des terrains de tennis couverts	648 779 € dont : Aménagement des rues du Fer à Cheval, des Jardins, du Commandant Charcot, des Herondais et du chemin du Plumat...	255 070 € dont : Rénovation du Moulin de Conchette Installation d'une ombrrière photovoltaïque Réaménagement de l'aire de camping-car Rénovation du presbytère	534 786 € dont : Effacement des réseaux	73 007 € dont : Achat d'outillages divers (tondeuse)
400 000 € dont : Provision pour Acquisition	153 000 € dont : Passeport Accession Part communale des fouilles archéologiques de la ZAC de l'Ile Perdue	1 612 931 € dont : Réhabilitation du bâtiment historique de la Mairie		

Recettes de fonctionnement 4 574 655,40 €



LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Reprise du résultat de fonctionnement 2020
- Autofinancement
- Excédent 2020
- Subventions d'équipement
- Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)
- Taxe d'aménagement

1 499 387,73 €
273 367,94 €
715 937,54 €
526 816,00 €
130 000,00 €
200 000,00 €

Un emprunt sera réalisé selon l'avancée des travaux ou des besoins.



OLIVIER CHERON, NOUVEAU PLACIER

Olivier Cheron a intégré, début mai, les services municipaux de la commune en tant que placier et agent polyvalent rattaché au service bâtiment.

Il a occupé, pendant cinq ans, le poste de gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Désormais, il a en charge la gestion du marché hebdomadaire du lundi ainsi que celle des « Nocturnes du Port » et des « Mercredis Gourmands », organisés lors de la saison estivale. Il assure le placement des commerçants, encaisse les droits de place et veille au bon fonctionnement des marchés.

UNE NAISSANCE = UN ARBRE PLANTÉ

En 2020, le Conseil Municipal des Enfants a validé le fait qu'un arbre, symbole de vie et de croissance, soit planté à l'occasion de chaque naissance d'un bébé jardais. C'est l'observatoire du marais qui a été choisi comme lieu de plantation.

L'année dernière, ce sont 12 naissances qui ont été enregistrées.



Ainsi, vendredi 12 mars 2021, Eloïse Gibouleau et Kyra Lebois, conseillères municipales enfants, ont participé, en présence de Mme le Maire, de conseillers municipaux et d'un agent du service des espaces verts, à la plantation de douze arbres (chênesverts, cerisiers, frênes, noyers...). Cette action permettant de célébrer la venue au monde de chaque bébé jardais sera reconduite tous les ans.

ZAC DE L'ÎLE PERDUE

La commercialisation des terrains de la ZAC de l'Île Perdue se poursuit et les réservations se multiplient. Les demandes portent également sur les dix terrains fléchés destinés aux bénéficiaires du dispositif « Passeport Accession » pour lesquels la municipalité a décidé de revaloriser l'aide financière à hauteur de 15 000 €, avec les mêmes critères obligatoires cumulables (*formulaire et règlement à télécharger sur le site web de la ville*).

Mise en sens unique de la rue Pierre Curie



MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION DANS LA VILLE

Début mars, des places de stationnement en quinconce ont été matérialisées dans la **rue des Frères Lumière** afin de renforcer la sécurité et faciliter le cheminement des piétons sur le trottoir, mais aussi pour éviter un stationnement anarchique et dangereux. Cette circulation alternée oblige les conducteurs à réduire leur vitesse et à rouler à 30 km/h. Il s'agit d'une période d'expérimentation dont le bien-fondé sera étudié par la commission sécurité après la saison estivale.

Quant à la **rue Pierre Curie**, elle va prochainement être mise en sens unique, du tronçon allant de la rue des Frères Lumière à celle du Petit Brandais, afin de permettre le stationnement du côté droit de la chaussée et une circulation plus fluide, surtout lors des marchés estivaux.

PARTICIPATION CITOYENNE : DEVENEZ RÉFÉRENT DE VOTRE QUARTIER



PARTICIPATION
CITOYENNE

Mis en place depuis 2018, le dispositif « Participation Citoyenne » consiste à associer les habitants de la commune à la protection de leur environnement.

Cambrilages, incivilités, démarchages suspects, ... : ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire. Le référent doit être attentif aux comportements inhabituels et informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il permet d'établir un lien régulier entre les référents de quartier, la Police Municipale et la Gendarmerie, d'accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et de renforcer la tranquillité au cœur des foyers.

Une quinzaine de référents est déjà recensée dans la commune. Cependant, la municipalité lance un nouvel appel aux volontaires afin d'aboutir à un maillage équilibré dans les différents quartiers. Si vous souhaitez prendre part au dispositif et devenir référent, adressez-vous à la Police Municipale de Jard-sur-Mer (02 51 33 99 33).

POSTE DE SECOURS PLAGE DE LA MINE

Des travaux de réfection jugés nécessaires, ont été réalisés au poste de secours de la plage surveillée de la Mine afin que les sauveteurs puissent travailler dans de meilleures conditions et disposent d'un local mieux adapté à leurs besoins.



Désormais, ce bâtiment a une vraie pièce de soins, indépendante de l'espace cuisine. Les agents des services techniques ont, entre autres :

- fabriqué un plan de travail en bois avec deux tabourets pour la surveillance des baignades,
- effectué la peinture de la salle de soins et celle du carrelage au sol,
- aménagé un coin kitchenette,
- installé des luminaires LED en remplacement de l'ancien éclairage,
- sécurisé l'escalier menant au rez-de-chaussée.

Ce local est donc prêt à accueillir l'équipe des maîtres-nageurs sauveteurs de la SNSM pour les prochaines saisons.

ANNULATION DU TRIATHLON DE JARD-SUR-MER

Ces derniers mois, l'Office Municipal des Sports et Loisirs a étudié plusieurs possibilités pour maintenir l'édition 2021 du Triathlon de Jard-sur-Mer afin d'accueillir les triathlètes et les spectateurs, dans les meilleures conditions possibles.

Mais, compte tenu des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et du manque de visibilité pour les mois à venir, le comité d'organisation a décidé d'annuler le Triathlon prévu le dimanche 23 mai 2021.

En effet, l'esprit de convivialité de cet évènement sportif qui en fait son succès n'est pas compatible avec les conditions d'organisation imposées par les autorités.

Rendez-vous en 2022 pour vivre la 34^{ème} édition du Triathlon.



FÊTE DE LA MUSIQUE ET FEU DE LA SAINT-JEAN

(sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire)

Malgré le contexte sanitaire actuel, la ville de Jard-sur-Mer prépare la prochaine édition de la Fête de la Musique qui aura lieu le **samedi 19 juin 2021**. Les musiciens investiront les espaces publics de la ville pour leur donner un avant-goût d'ambiance estivale. Cette journée musicale se clôturera par le Feu de la Saint-Jean et sa soirée dansante.

Vous êtes musicien ou chanteur, professionnel ou amateur ? Vous êtes seul ou faites partie d'un groupe, d'un chœur ? N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie (02 51 33 40 17) si vous souhaitez vous produire sur scène.

EXPRESSION DES ÉLUS "UNIS POUR JARD-SUR-MER"

Protégeons notre environnement :

Sauver et enrichir notre forêt intra-muros, ce que nous appelons « POUMON VERT », doit devenir un parc de loisirs pour les générations futures. Un beau projet, issu de nos engagements, une idée digne de notre petite station balnéaire et un bel héritage pour nos enfants.

Dates des prochains Conseils Municipaux
sous réserve de modifications

Réunion ouverte au public à 20h30

- > Jeudi 3 juin 2021
- > Jeudi 1^{er} juillet 2021

Salle de l'Hôtel de Ville

Publication bimestrielle de la ville de Jard-sur-Mer
Place de l'Hôtel de Ville - BP 29 - 85520 Jard-sur-Mer
02 51 33 40 17 - Mail : mairie@ville-jardsurmer.fr
www.ville-jardsurmer.fr

Directeur de la publication : Sonia Gindreau
Comité de rédaction : Rosane Polidori, Céline Paoli, Karine Riant, Huguette Vanhaute, Aline Grondin, Evelyne Lievoux, Jean-Pierre Petorin
Réalisation : Lisa Auger



RÉSULTATS DU JEU-CONCOURS DE PÂQUES

À l'occasion des fêtes de Pâques, la municipalité a décidé de lancer un jeu-concours sur la page Facebook de la ville, en remplacement de la traditionnelle chasse au trésor qui a lieu lors du marché du lundi. Le principe était simple : deviner le poids exact du panier garni d'un gros œuf en chocolat, de 59 mini-œufs et de 126 petits œufs pralinés. 162 participants ont tenté leur chance pour remporter l'un des huit gros œufs en chocolat.

Camille Aurrière, Émilie Ravon, Pascale Orhon, Catherine Meunier, Axel Darroman, Mélinda Moussu, Isabelle Dorie et Mélanie Cabilic sont les heureux gagnants de ce jeu-concours. En s'approchant au plus près du poids exact du délicieux panier garni de 3,649 kg, ils ont gagné chacun un œuf en chocolat d'un kilo qu'ils sont venus chercher à l'accueil de la Mairie.



DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

Des bénévoles vous accompagnent pour vos rendez-vous !

L'association « Déplacement Solidaire » assure le transport des personnes dépourvues de moyen de locomotion ou ne pouvant pas conduire, pour leurs déplacements occasionnels (*visites médicales, démarches administratives, courses, coiffeur...*).

Début avril, une équipe de sept chauffeurs bénévoles a été mise en place à Jard-sur-Mer afin de répondre aux besoins ponctuels de déplacement des habitants sans moyen de transport. À ce jour, il y a 25 adhérents jardais qui se sont inscrits pour bénéficier de ce mode de transport solidaire.

Que vous soyez adhérent ou non, et intéressé par ce service, prenez contact avec **France Services au 02 44 41 80 30** qui organisera votre trajet avec un chauffeur bénévole.

La réussite de ce projet repose sur la mobilisation de bénévoles. **Toute personne souhaitant devenir chauffeur peut s'inscrire à tout moment en contactant la Mairie.**

LES IMPÔTS VIENNENT À VOTRE RENCONTRE



Un agent des Finances Publiques répondra aux interrogations que les usagers peuvent avoir au sujet de la déclaration de revenus ou du prélèvement à la source. Celui-ci sera présent dans les locaux de France Services, **les 25 et 27 mai, de 8h30 à 16h30**.

Prenez rendez-vous auprès d'un conseiller de France Services au 02 44 41 80 30.

📍 2 rue du chemin de fer, 85540 Moutiers-les-Mauxfaits.